Formation Thérapies Méditation Ypsé Institut

LA MAISON D'ALFRED

Formation tutorale en Supervision du jugement clinique avec les techniques d'aide à l'explicitation

Objectifs

Aider une personne soignante à comprendre comment elle a vécu une situation, mis en œuvre un geste relationnel, mental ou technique particulier.

Amener une personne soignante à verbaliser un jugement clinique pour en faire un objet de connaissance, un point d'appui à sa transformation.

Pédagogie

Expérimentation active
Accompagnement personnalisé
Supervision du dossier de certification
Attestation de compétences

Où et quand ?

En 2025 à La Maison d'Alfred, à Roubaix, 4 jours début novembre, à distance 1 jour début décembre de 9 à 17h00

Par qui ?

Olivier Supiot, en exercice depuis juillet 2009, Formateur n° 31590716059, enregistré à la Préfecture du NPDC, ce numéro ne vaut pas agrément de l'État

A qui s'adresse cette formation ?

Vous cherchez à vous professionnaliser dans l'accompagnement de personnes, d'étudiants, de bénéficiaires, de soignants, de patients ?

Cette certification s'adresse ainsi à tout.e professionnel.le de santé ayant mission ou fonction tutorale en charge de recueillir des informations sur la manière dont une personne a réalisé une tâche particulière : les professionnels ; infirmières et infirmiers en exercice libéral, infirmières et infirmiers en pratique avancée, cadres de santé, psychologues, psychiatres, orthophonistes, ostéopathes, soins d'urgence, autres paramédicaux...

Tarif

Tarification sur devis, différenciée, selon le mode de financement : Fonds propres, Pôle Emploi Employeur, OPCO ; de 660 à 1260 €

Accessibilité

Ypsé Institut et La Maison d'Alfred facilitent l'apprentissage des personnes porteuses de TSA et le séjour des personnes à mobilité réduite.

Durée

Formation complète étendue sur 90 jours, 2 fois 2 jours de présentiel à Roubaix, 2 fois 2 heures de supervision individuelle, 8 heures à conventionner sur le lieu de travail

Je m'inscris

J'envoie une demande écrite par mail à l'adresse **ypse.institut@gmail.com**, avant le 26 avril 2025

Je reçois une proposition pour un entretien téléphonique d'agrément,
Je verse un acompte de 30% du montant de la formation,
Je reçois ma confirmation d'inscription.

Procédure de certification

A la suite de la supervision, avec l'accord du formateur :

Je dépose mon dossier de certification par mail à l'organisme certificateur **Groupe de Recherche sur l'EXplicitationn (GREX2)** avant le 31 décembre 2025

Je règle les frais de dossier et j'attends la décision du Jury qui se réunit 4 à 5 fois par an.